

*Article 29 du Règlement*

**M. Baker:** J'espère que le député nous dira ce qu'il pense. Il n'a pas dit un mot à la Chambre depuis une dizaine d'années. Peut-être nous fera-t-il un discours dans 10 ou 15 minutes.

**M. Forrestall:** Parlez-nous de M. Rompkey.

**M. Baker:** Le gouvernement devrait régler cette question devant la Chambre ce soir en usant de représailles envers le gouvernement britannique. S'il faisait son travail, il dirait à la Grande-Bretagne d'oublier la vente de ses sous-marins nucléaires. Il pourrait consacrer les 8 milliards de dollars aux garderies ou à un programme spécial pour les étudiants qui essaient de travailler pour payer leurs études.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à prendre cette mesure? C'est peut-être parce que ses amis travaillent pour les firmes de relations publiques et de lobbying qui ont des contrats avec les Britanniques. Par exemple, la firme GCI a été embauchée récemment pour représenter le gouvernement de la Grande-Bretagne dans une campagne de lobbying pour vendre ses sous-marins. C'est peut-être pour cela que le gouvernement ne privera pas les Britanniques de cette vente.

Mon collègue qui a commencé le débat au nom de l'opposition officielle a dit qu'il devrait y avoir une solution à long terme au problème. Nous devrions peut-être essayer de développer un marché ici, au Canada, et de faire la même chose que les autres pays avec ces peaux.

L'aspect le plus scandaleux de ce débat, c'est peut-être le fait que le piège à palette n'est plus utilisé au Canada aujourd'hui. Il est illégal au Canada et n'a pas été utilisé ici depuis 10 ans. Pourtant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit à la Chambre qu'il a parlé de ce problème à sir Geoffrey Howe et que le premier ministre en a parlé à M<sup>me</sup> Thatcher. J'espère qu'il leur dira que le piège à palette est illégal au Canada depuis 10 ans.

Je suis certain que tous les trappeurs et tous les gens sensés qui sont au courant de ce problème et qui s'en préoccupent prient le gouvernement du Canada de préciser de quel genre de représailles il usera si cette résolution est adoptée par le Cabinet britannique.

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les députés de tous les partis. J'ai aussi écouté le regrettable discours du député de Gander—Twillingate (M. Baker) qui a jugé bon de se lancer dans un discours politique alors que la question est vitale.

Il a rabaisé le débat à des abîmes encore inégalés avec ses «twillingatismes» terre-neuviens qui lui sont typiques. Il est malheureux qu'il n'ait pas utilisé le même style et qu'il ne se soit pas élevé aux mêmes hauteurs que le député néo-démocrate.

Mon intérêt pour la question des pièges sans cruauté découle de ma passion de toujours pour la vie en plein-air. Il découle aussi de la période, de 1974 à 1979, où j'ai fait partie du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Pendant cette période, le comité examinait

chaque année le rapport du comité fédéral-provincial sur la mise au point de pièges sans cruauté et suivait les travaux de recherche en ce sens. Ce comité avait été créé par le gouvernement libéral. Il a travaillé d'arrache-pied et pendant longtemps pour amener les trappeurs du Canada à lui envoyer leurs inventions et pour faire tester les pièges soumis.

● (2140)

C'est maintenant l'Institut de la fourrure du Canada qui s'occupe de cela. Les pièges sont testés au centre de recherche environnementale du gouvernement de l'Alberta, à Vegreville. Mais il y a un problème. Le budget annuel de ce centre de recherche est d'environ 600 000 \$ par année. À mon avis, si nous sommes en mesure d'envoyer dans l'espace dans un vaisseau spatial américain un instrument aussi perfectionné que le Canadarm, nous avons certainement l'ingéniosité et les ressources nécessaires pour mettre au point un piège sans cruauté, efficace à 100 p. 100.

Pour les trappeurs, il existe évidemment des pièges précis, utilisés à des fins précises. Pour le Canadien moyen, qu'il vive sur la rue Bay ou la rue Bloor à Toronto ou ailleurs dans une grande ville canadienne, un piège est un piège et un animal est un animal. Le Canadien moyen ne se soucie guère qu'il existe différentes méthodes pour prendre les animaux et qu'à chaque méthode correspond un type de mort.

Pourquoi tester les pièges à Vegreville? Pour mettre au point un piège qui tuera instantanément une martre ou un vison, par exemple. Qu'entend-on par instantanément? Une minute, deux minutes, trois minutes tout au plus. C'est assez vite.

Il y a d'autres pièges semblables au piège à mâchoires. Le député de Gander—Twillingate s'est fourvoyé à ce sujet. On vient d'effectuer à l'Université du Minnesota de nombreux essais pour le compte du gouvernement canadien et de l'Institut de la fourrure du Canada pour évaluer les pressions et les tensions que les nouveaux pièges à mâchoires font subir aux renards. Ces essais ont été très concluants. Ils ont prouvé que l'environnement impose aux renards sauvages plus de tensions et de pressions de toutes sortes que le nouveau piège à mâchoires mis au point scientifiquement ne leur en fait subir après les vingt premières minutes suivant leur capture.

La question ne s'arrête pas là. Elle ne se limite pas aux événements qui se déroulent actuellement en Grande-Bretagne, mais elle porte sur un mouvement qui remonte aux années 1970 et à l'apparition des Brian Davies et de leurs semblables.

Je parle des défenseurs des droits des animaux qui ont reçu des millions de dollars pour les aider à mettre fin à la chasse aux phoques à Terre-Neuve, activité pourtant bien légitime. Qu'en ont-ils retiré? Beaucoup d'argent pour lequel ils n'ont pas donné de reçu ni présenté d'état financier ni remis de cartes de membres. Demandez-le à Brian Davies. Il vous dira qu'il n'a jamais rien fait d'aussi payant. C'est comme ça que ce groupe a commencé.